

JOURNAL MUNICIPAL

N°2

Moussey , par ponts et par eaux ...



- Commission bois
- Conseil municipal de septembre
- La vie communale et intercommunale
- Histoires d'eaux
- Nature et environnement
- Les loisirs et la culture
- Vie associative
- Informations diverses

**Articles pour le prochain
bulletin avant le 15 janvier 2009**

Responsable de publication : Bertrand Klein, maire de Moussey
Responsable de rédaction : Evelyne Bana

Conseil municipal de septembre 2008 :

À l'ordre du jour :

1 - Echange de terrain : pour l'emprise de chemin communal sur la propriété de Monsieur Arbogast dû à l'usage : délibération et vote : approuvé à l'unanimité.

2 - Travaux sur la RD 49 : À ce jour ont été réalisés les travaux d'ouvrage d'art : le pont sur le Rabodeau et la réfection du canal usinier. Le délai de travaux a été tenu mais la suite des travaux est reportée au-delà des travaux sur la route de la Petite Raon (les deux accès ne pouvant être bloqués à la circulation) ; travaux qui devraient durer 2 à 3 mois.

Avant d'entreprendre les travaux de la RD 49 proprement dite, les élus ont rencontré les riverains afin de répondre à leurs questions mais aussi afin d'écouter leurs demandes : branchements électriques et raccordement du gaz, limitation de la vitesse dans un accès village en ligne droite, trottoirs, passage des usagers pendant les travaux, accès des secours, glissière de sécurité aux abords de la maison Fassen, récupération des moellons des murs de soutènement, stockage des matériaux et engins ...

C'est un dossier complexe qui implique à la fois la Commune et le Département avec qui il faut travailler quasi au quotidien. La durée des travaux est estimée à 10 mois ; un comptage en nombre et vitesse a été mis en place mais avec la déviation de la Petite Raon, les résultats sont peut être à revoir. La circulation sera fermée pendant toute la durée des travaux sauf pour les riverains et les secours. Les transports scolaires feront le tour. Les matériaux et engins seront stockés sur la place communale, qui devrait pourtant être libérée pour le 1^{er} mai par convention. Après piquetage, le tracé de la route est à revoir pour libérer une emprise côté des riverains.

- **Enfouissement du réseau téléphone** : dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom fournit le matériel (fourreaux et chambres) et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Le montant de ce projet s'élève à : 68 000 € TTC. La commune s'engage à verser au SMDEV une participation de 14 005,76 € correspondant à la fourniture du matériel non fourni par France télécom (fourreaux et regards interface pour la reprise des branchements). approuvé à l'unanimité.

- **Enfouissement du réseau Basse Tension** : les travaux sont estimés à 170 000 € TTC financés par le Département des Vosges au titre du FACE C 2007 et par la Commune à hauteur de 20% du montant TTC des travaux soit 34 000 € TTC.
Délibération et vote : approuvé à l'unanimité.

- **Subvention Réseau d'eau potable** : le Conseil Général des Vosges a octroyé une subvention de 28 170 €, calculée au taux de 30%, sur une dépense subventionnable hors taxes de 93 900 € pour le remplacement de la conduite d'eau potable et défense incendie, rue du 24 septembre. Délibération et vote : la demande est approuvée à l'unanimité.

- **Eclairage public** : délibération pour la fourniture et la pose de 15 lampadaires et supports rue du 24 septembre ; 3 devis ont été réceptionnés et après étude des différentes propositions, le conseil municipal a retenu la Société FIMEC pour un montant de 21 115 € TTC. La pose est comprise dans le marché du Département des Vosges. La somme pour l'achat des lampadaires et des supports sera prévue au budget 2009. Approuvé à l'unanimité.

Conseil municipal de septembre 2008 (suite) :

3 - Eau et captage des sources : la commission d'appel d'offres a travaillé sur 3 devis concernant les captages de sources
=> voir l'article « Histoire d'eau »

4 - Informatisation municipale : la directrice de l'école primaire nous a soumis une demande de renouvellement de l'ordinateur utilisé pour la direction et les enseignants. Sylvain est chargé de demander des devis. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.
Etude pour la mise en place d'un créneau d'accès Internet au public : une enquête de besoins sera diffusée.

5 - Opération « Un fruit pour la récré » : depuis l'été 2008, une campagne de promotion des fruits, est lancée par le Ministère de l'Agriculture en partenariat avec ceux de l'Education Nationale et de la santé et soutenue par le PNNS (Programme National Nutrition Santé) .
Ce projet a retenu l'attention de Marie Claire qui a soumis la candidature de Moussey.
« ... Une expertise de L'INRA indique que la consommation de fruits des enfants reste inférieure aux recommandations nutritionnelles (prise journalière de 5 fruits et légumes correspondant à 400 grammes) et qu'elle constitue un « marqueur social » ... Les actions mises en place par les collectivités doivent aider les enfants à adopter de bonnes habitudes alimentaires par la pratique et dans le cadre scolaire, mais aussi leur donner du goût et de l'appétit pour les fruits, et lutter contre la peur et le rejet de la nouveauté ... projet de distribution de fruits, tant que faire se peut, de saison et issus des filières de proximité, dans les écoles primaires et les centres aérés, une fois par semaine, avec accompagnement pédagogique... » (extraits du registre des délibérations). Délibération et vote : approuvé à l'unanimité.
Pour les familles dont l'enfant a participé au centre de loisirs de juillet, une campagne similaire (« un fruit pour les loisirs ») avait donné lieu à un grand jeu sur les fruits du monde, animé par les enfants eux-mêmes.

6 - Prévention routière : programmation d'actions de prévention pour le printemps 2009 : Marie Claire Prévôt et Ingrid Fiorenza participent aux réunions de mise en place.

7 - La biennale d'Art contemporain (voir article de Gérard Petitdidier) proposera une grande exposition dans les 18 communes du canton de juillet à septembre. Inauguration et accueil des artistes le 4 juillet 2009.

8 - CCAS : préparation de la Saint Nicolas et Bons de fin d'année pour les personnes âgées
Repas des aînés le samedi 22 novembre organisé par Arlette Vincent

9 - Bulletin municipal : la communication se veut rapide et efficace mais la mise en route est un peu laborieuse ce qui a entraîné un retard dans la diffusion du bulletin de juin et une distribution échelonnée. Malgré tout la distribution a montré l'attrait des mousséens pour ce moyen de communication et a permis de récolter questionnements, griefs de voisinage et propositions dont nous nous ferons l'écho dans ce bulletin ou les suivants.

10 – Redéfinition des missions de chacun afin d'avoir une cohérence entre les commissions communales et celles de l'intercommunalité.

La séance a été clôturée après un bilan des six premiers mois.

La vie communale et Intercommunale :



Cérémonie au monument Hagenhauer

L'indemnisation des élus :

Pour répondre à la demande de quelques personnes :
Le Maire perçoit 1159 € brut soit 1043 € net
Les 3 adjoints, quant à eux, se partagent les indemnités qui avaient été prévues pour 2 adjoints (au budget), soit pour chacun d'eux : 200 € brut ou 185 € net

Etat civil :

Naissances :

Le 3 août 2008 : Léo PILON de Jérôme et Amanda Guillaume

Le 20 août 2008 : Margot CLEMENT de Etienne et Mélissa Viningier

Mariage :

12 juin : Mylène Bayart et Cyrille Marc

Décès :

8 juin 2008 : Gislain Midelet

30 août 2008 : Fabrice Hequet

Affaires militaires :

Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1992 sont invités à venir se faire inscrire en mairie munis du livret de famille.

Listes électorales :

De septembre à décembre 2008, vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste électorale afin de participer au scrutin de 2009 . Il s'agit des élections européennes qui se dérouleront vers le mois de juin et qui permettront d'élire le nouveau parlement européen. Cela concerne surtout les nouveaux arrivants, les changements d'adresse et les jeunes nés jusqu'au 28 février 1991. Passez en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. N'oubliez pas de vérifier l'adresse figurant sur votre carte d'électeur. Si elle est inexacte, passez en mairie. Quant aux changements d'état-civil (mariage, divorce), ils doivent également être signalés.

La vie communale et Intercommunale :

A L'ECOLE

Effectifs et encadrement 2008 / 2009

Les 4 classes de l'école accueillent cette année 74 élèves de la maternelle au CM2.

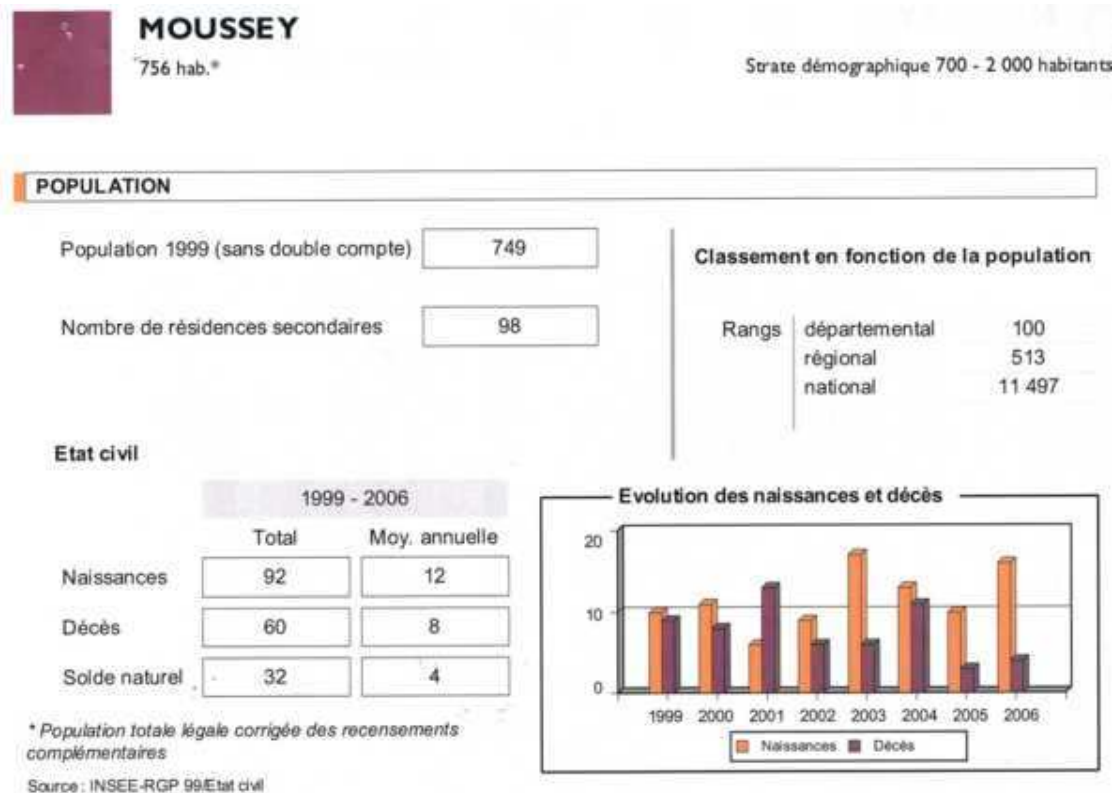
Mademoiselle Audrey MICHEL, aidée par Madame Brigitte VINCENT, en tant qu'ATSEM, a une classe de 21 maternelles (4 de 2 ans, 7 de 3 ans et 10 de moyenne section).

Monsieur Antonio GUARINO enseigne à 11 enfants en grande section et 7 au cours préparatoire.

La Directrice, Madame Delphine CLAUDEL accueille quant à elle 8 CE1 et 10 CE2.

Mademoiselle Noémie VALENTIN, pour les plus grands, a une classe de 11 CM1 et 6 CM2.

Madame CLAUDEL, déchargée de classe le lundi est alors remplacée par Mademoiselle Laetitia CRIPIA qui vient d'obtenir le concours d'entrée à l'I.U.F.M. alors que le contrat de Madame Catherine HOUBERDON est reconduit pour cette année en tant qu'aide à la direction et aux enseignants dans les tâches matérielles de la préparation de la classe.



Ci-dessus extrait d'une enquête sur la population mousseyenne.

Il y aura un recensement à Moussey en 2009

Histoire d'eau

Notre village est actuellement alimenté en eau potable par le réservoir de Lieumont qui recueille les sources de la Basse, de Lieumont et de la Courbeligne. A ce réseau principal qui dessert la grande majorité des maisons, deux autres sources, dites « de la Basse » et « Ferry » ont leur propre réservoir.

Cette situation nous oblige d'ores et déjà à multiplier les frais d'analyses (il y a en théorie 4 par réseau, mais dans la pratique beaucoup plus).

La situation doit encore évoluer : en effet, dans le cadre de la nouvelle politique pour une bonne qualité de l'eau, les collectivités territoriales, et notamment les communes sont dans l'obligation de mettre en application pour 2015 les nouvelles normes européennes sur le bon état de l'eau (état biologique, chimique, physicochimique, et hydro morphologique).

Le non-respect de ces directives entraînera automatiquement des sanctions financières pour les communes.

Cette directive reprend l'obligation de 4 analyses minimum par an et par réservoir, le maintien d'un PH minimum à 6,5 (dans le cas contraire une chambre à Neutralite est nécessaire). Mais elle prévoit surtout la mise en place de périmètres de protection des zones où se trouvent les sources.

Si la chambre à Neutralite pour le réservoir de Lieumont est déjà réalisée, tout resterait à faire pour « la Basse » et « Ferry ». De plus, aucun périmètre de protection n'est encore réalisé.

Pour limiter les dépenses à venir, l'entretien d'un seul réseau est évident. Ceci est d'autant plus réalisable que le réservoir de Lieumont reçoit 900m³ d'eau par jour, pour une consommation allant de 400 à 700 m³ /jour. Pas d'inquiétudes donc à avoir, le surplus de consommation pourra être absorbé : les sources de « la Basse » et « Ferry » ne représentant que 14 m³/jour à elles deux.

Le raccordement de ces deux réseaux représentera un coût certain (il faudra notamment un supprimeur rue de la Basse), mais ce coût sera sans commune mesure avec celui qui découlerait de la création de deux chambres à Neutralite supplémentaires, et de la multiplication des périmètres de protection. Les économies réalisées sur le nombre d'analyses seront loin d'être négligeables non plus.

Des études sont en cours et vous serez informés régulièrement de l'avancement de ces projets.

Ceci pour expliquer les décisions prises en conseil municipal et qui, lors de leur parution dans la presse, ont suscité quelques vives réactions.

Et cela ne date pas d'hier ...

Extrait d'une délibération
municipale de 1928

1928
le 6 décembre 1928

adduction d'eau potable.

M. le Maire rend compte au Conseil municipal que, par suite de l'extension des concessions d'eau de Leucomont, il y a eu, cet été, pénurie d'eau pendant plusieurs mois.

Deux solutions

- installation de compteurs
- création d'un réservoir d'au moins 250 m³ à Leucomont et dont le coût serait d'environ 30.000 F, réservoir qui serait rempli en partie la nuit et qui servirait d'appoint le jour.

Le quartier de la Gouble Honnor, qui n'a pas d'eau potable, ne peut plus demeurer dans cette situation. Les habitants de cet écart proposent d'établir à leurs frais les fouilles d'une dérivation prise sur la conduite de Leucomont.

A l'unanimité le Conseil décide que ces travaux seront exécutés dès que les ressources de la commune le permettront, c'est à dire vraisemblablement en 1929.

Ont signé: Si par la suite la Commune manque encore d'eau des compteurs seront installés. Ont signé: Louis Jumeau, Louis Charrel, Fernand Charles Thaurin, Eber, @L.C.T.

J. Accurat



des ronces et des arbres qui ont bien grandi ...
(visite du village en avril 2008)

Arrêté Municipal

Quelques haies dans Moussey ont pris des proportions que les voisins contestent à juste titre, s'appuyant sur les articles 671-672-673 du code civil, qui réglementent la hauteur des arbres, arbustes, ...
Afin de prévenir le plus rapidement possible les problèmes qui pourraient nuire au voisinage, le maire a cru nécessaire de prendre l'arrêté suivant :

Article 1 : Les arbres, arbrisseaux et arbustes dont la hauteur est supérieure à deux mètres et plantés à moins de deux mètres de la limite de la propriété voisine doivent être réduits à la hauteur réglementaire de deux mètres maximum.

Article 2 : A défaut d'être réduits à la hauteur réglementaire, les arbres, arbrisseaux et arbustes seront arrachés.

Article 3 : L'option entre arrachage et réduction des arbres situés à distance non réglementaire appartient au propriétaire des dits végétaux.

Article 4 : Les opérations d'arrachage ou de réduction sont effectuées à la diligence et au frais du propriétaire. Une mise en demeure pourra être notifiée, par la commune, par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune se réserve le droit d'effectuer les travaux aux frais du propriétaire.

Article 5 : Les produits de la réduction ou arrachage ne peuvent séjourner sur la propriété voisine. Ils doivent être enlevés, compostés ou déposés à la déchetterie.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Ampliation a été adressée à : Monsieur le Sous-préfet du Département des Vosges

Exécutoire le : 07.10.2008

Le Maire *Bertrand KLEIN*

La déchetterie :

1 Avenue du Général de Gaulle
88420 Moyenmoutier

Ouverture le :

Mardi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 7h30 à 11h30

Vendredi de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h30

CALENDRIER DE COLLECTE SELECTIVE EN SACS JAUNES POUR MOUSSEY

VENDREDI 31 OCTOBRE
VENDREDI 14 NOVEMBRE
VENDREDI 28 NOVEMBRE
VENDREDI 12 DECEMBRE
VENDREDI 16 DECEMBRE



Commission bois

L'opération « bois de chauffage » se poursuit sous de bons auspices. La moitié de la quantité disponible est d'ores et déjà réservée. avis aux amateurs, il en reste encore.

La clôture des lots se fera fin décembre.

Je rappelle que je suis disponible pour fournir toutes explications ou informations complémentaires, vous pouvez me joindre directement ou en vous adressant en mairie.

La commune de Moussesey met aussi des lots à disposition pour les personnes qui souhaitent façonner elles-mêmes leur bois de chauffage.

Ces lots, constitués par le garde forestier ONF, seront distribués par tirage au sort courant décembre. Vous serez invités à participer au tirage où les différentes explications concernant votre lot vous seront données par Manuel Rapp (agent ONF). Votre présence est indispensable, c'est à ce moment-là que vous signerez le contrat valant permis d'exploiter.

La Mairie ne s'engage pas sur un volume mais fixe, dès à présent, le prix du stère à 2,00 € (la charbonnette n'est pas prise en compte). Le volume de bois disponible sera réparti en fonction du nombre de personnes intéressées.

Pour plus d'information adressez vous à Manuel Rapp à la maison forestière de Haie l'Abbé (03 29 41 31 81) ou à moi-même.

Sylvain Leblond

Les loisirs et la culture

Le Comité d'Actions Culturelles de Moussey

remplace depuis septembre 2008 le Comité des Fêtes en place depuis plusieurs années.
Si vous souhaitez rejoindre l'équipe
contacter Gérard au 06 70 87 84 74

Le Comité d'Actions Culturelles de Moussey

organise, pour la première fois pendant l'été 2009, une biennale d'art contemporain.
Cette manifestation permettra à des artistes sélectionnés avec rigueur, de réaliser des œuvres inédites sur le sujet suivant :

« Penser la résistance »

Toutes les œuvres seront judicieusement installées et visibles dans les espaces urbains préalablement choisis.
Tous les médiums seront utilisés, peinture, sculpture, installation, vidéo, poésie ...
Des conférences thématiques seront également organisées.

Gérard Petitdidier
Président du Comité d'Actions Culturelles

Université de la Culture Permanente antenne de Saint-Dié-des-Vosges

Le programme des conférences 2008 / 2009 a débuté le 13 octobre et proposera les lundis à 14 h 30, à l'espace Sadoul à Saint-Dié-des-Vosges, 25 temps d'information aux adhérents UCP, jusqu'en mai 2009.
Contact : UCP Antenne de Saint-Dié-des-Vosges
☎ : 03.29.41.62.27.



Préparation de Noël

Si vous souhaitez préparer vos décors et cadeaux de Noël, soyez les bienvenus les mercredis 12 et 26 novembre dans la salle polyvalente de Moussey. Au programme perles et collages.
S'adresser à Evelyne Bana

Informations diverses :

Pour ceux qui ont Internet

La qualité de l'eau et assainissement en France :
<http://www.senat.fr/rap/l02-215-2/l02-215-247.html>

Les plantations et le voisinage : un site un peu moins rébarbatif que les textes de loi mais très complet :
http://nature.jardin.free.fr/plantation_reglementation.html

Prêt Climat Lorraine : www.cr-lorraine.fr

Mais aussi un site entièrement consacré à Moussey – créé et géré par Laurent Volff – qui publie le bulletin municipal et que nous remercions ici et encore :
<http://moussey.free-h.net>

Pour celles et ceux qui souhaiteraient retrouver les photos de retrouvailles du 30 août 2008 et bien d'autres : le site de Jean Paul Lalevée « Moussey les années folles » : <http://lemataf.free.fr/>



DEODROIT

POINT

D'ACCES

AU

DROIT

Le Point d'Accès au Droit est un service gratuit, consacré au domaine juridique, qui s'adresse à tous. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, sur vos droits et vos devoirs lorsque vous rencontrez des difficultés d'ordre juridique dans les actes de votre vie quotidienne (demander une aide juridictionnelle, comprendre une convocation au tribunal, avoir un soutien si vous êtes victime d'une infraction ...)

Maison de Quartier : K.A.F.E à Kellerman

14 avenue Jean Jaurès

88100 SAINT DIE DES VOSGES

Tél. : 06 42 44 69 93

Permanences gratuites et sur rendez-vous

Mardi après-midi de : 14h00 à 18h00

Vendredi matin de : 9h00 à 12h00

En dehors des plages d'ouverture du PAD, vous avez la possibilité de laisser vos coordonnées sur la messagerie téléphonique afin d'être rappelé.



Le Conseil Régional de Lorraine, la Banque Populaire Lorraine Champagne et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine lancent le Prêt Climat Lorraine.

Opérationnel depuis le 27 septembre, **ce prêt à taux zéro est destiné aux propriétaires lorrains souhaitant réaliser des travaux d'isolation thermique de leur logement** (par exemple : pour l'installation de fenêtres ou volets isolants, l'isolation thermique de planchers, de plafonds de combles, etc.). Cette mesure, qui reflète la politique volontariste du Conseil Régional en matière de développement durable et de maîtrise des énergies, est un vrai plus pour les propriétaires.

Le Prêt Climat Lorraine, votre isolation à 0% :

Pourquoi ?

- Pour **rendre accessible au plus grand nombre les travaux d'isolation thermique de leur logement**, grâce à un taux à 0%
- Pour **réduire ses dépenses énergétiques** et donc alléger sa facture de chauffage
- Pour **contribuer à la protection de l'environnement** en préservant les ressources énergétiques et en limitant l'émission des gaz à effet de serre

Pour qui ?

Les bénéficiaires du Prêt Climat Lorraine sont :

- les personnes physiques **propriétaires occupants**
- les personnes physiques **propriétaires bailleurs**
- les **syndicats de copropriété** de maisons individuelles, d'appartements ou d'immeubles situés en Lorraine, et dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006.

Pour quels travaux ?

Le Prêt Climat Lorraine est affecté aux **travaux (fourniture et pose) d'isolation thermique de logements** :

- **isolation thermique des toitures, murs et planchers**
- **pose de fenêtres, portes-fenêtres ou volets isolants** sous réserve qu'ils soient réalisés par des professionnels des domaines concernés.

Comment ?

Le demandeur du prêt sollicite **l'une des banques partenaires du prêt** (la Banque Populaire Lorraine Champagne et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine) pour constituer le dossier d'instruction.

Il transmet ensuite à l'établissement bancaire les pièces nécessaires ainsi qu'un **devis** d'un professionnel pour la réalisation des travaux d'isolation souhaités.

La banque vérifie l'éligibilité du dossier et adresse **l'offre de prêt** au demandeur en cas d'acceptation du prêt.

Enfin, **sur présentation de la facture détaillée et de l'attestation de fin de travaux signée par le professionnel qui a réalisé les travaux et par le bénéficiaire du prêt, le prêt est débloqué.**

Vie associative :

ASSOCIATION DES JEUNES-SAPEURS POMPIERS de SALM

L'association des JSP de Salm est une section de jeunes de 13 à 16 ans qui sont formés au métier de Sapeurs-Pompiers.

Pendant 3 ans une instruction comprenant :

- de l'instruction civique
- de la théorie
- de la pratique
- et du sport

permet à ces jeunes de passer un examen d'aptitude et d'intégrer le centre de Sapeurs-Pompiers le plus proche de leur domicile.

Actuellement 20 jeunes, issus principalement de la Communauté de Communes du pays de Senones et de la Vallée du Hure, participent à cette formation le samedi après-midi.

Ils sont encadrés par des animateurs formés issus des casernes du secteur.

Les jeunes participent aux cérémonies patriotiques du canton et à certaines compétitions sportives au niveau départemental.

Cette année, ceux-ci seront présents à Moyenmoutier le samedi 06 décembre pour le Téléthon.

Ils organisent également le Samedi 28 mars 2009 à la salle des fêtes de la Petite-Raon une soirée Jambonneaux afin d'obtenir des fonds pour une sortie pédagogique aux Sapeurs-Pompiers de Paris en fin d'année.

Le Président Délégué
Guy PREVOT

